



Date de la convocation :  
09/04/2026  
Date d'affichage : 09/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Corinne ZAETTA, Christian SORTON, Jean-Claude SILLET, Stéphany SALSI, Fabien LOBJOIT, Stéphanie SAUVAGE, Cédric DEBATY, Maud THENOT, Justine LEBERGUE.

Secrétaire de séance : Fabien LOBJOIT.

### DELIBERATION N° 2026/04/06

#### OBJET :

Affectation de résultat  
Budget annexe hydraulique du  
vignoble

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,  
Après avoir approuvé le 16 avril 2026, le compte financier unique 2025 du budget annexe hydraulique du vignoble qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **65 838,78 €**,  
Considérant que la section d'investissement dudit compte financier unique fait apparaître :

|   |              |
|---|--------------|
| Un solde d'exécution négatif de :               | 161 970,56 € |
| Un solde de restes à réaliser de :              | 2 300,00 €   |
| Entraînant un besoin de financement s'élevant à | 164 270.56 € |

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Considérant que le budget 2024 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 64.550,00 €,

**-DECIDE** sur proposition du Maire, d'affecter au budget principal de l'exercice 2025, le résultat comme suit :

|   |             |
|---|-------------|
| Affectation en réserves (compte 1068)<br>(financement de la section d'investissement) | 65 838,78 € |
| Report en section de fonctionnement<br>(ligne 002 en recettes)                        | 0 €         |

Extrait certifié conforme au registre des  
délibérations  
Fait à Branscourt  
Le : 20/04/2026  
Le Maire  
Pierre LHOTTE

